



**CONTRIBUTION DE L'AGORA POUR VILLEURBANNE A L'ENQUÊTE  
PUBLIQUE PLU-H - JUIN 2018**

***PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
LE MERCREDI 6 JUIN 2018 A 16H***

**PRÉSENTATION DE L'AGORA POUR VILLEURBANNE**

Suite aux élections municipales de 2014, et forts de la dynamique créée par la liste du Rassemblement Citoyen pour Villeurbanne, nous, citoyens de divers horizons, souhaitons l'émergence d'une nouvelle association, capable de porter nos aspirations autour de la démocratie, de l'écologie et de la solidarité, au-delà des périodes électorales et en dehors des appareils politiques. Cette association est destinée à favoriser l'action citoyenne, la réappropriation des affaires publiques, l'information et la formation des citoyens sur l'action publique de Villeurbanne comme de la Métropole, ainsi que l'élaboration de positions sur des dossiers et enjeux locaux.

A court et moyen termes, l'association agit pour :

- favoriser localement l'expression et la prise en compte des valeurs essentielles de l'association qui reposent sur trois piliers : la démocratie, la solidarité et l'écologie ;
- permettre aux citoyens se reconnaissant dans les valeurs écologistes et/ou de gauche de se réinvestir dans l'expression et l'action au niveau de la commune et de la Métropole, sans forcément s'engager au sein d'un parti politique ;
- soutenir activement, dans les différents quartiers de Villeurbanne, les initiatives individuelles ou associatives qui s'inscrivent dans la promotion des valeurs ci-dessus, sans entrer en compétition avec ces initiatives ; l'association pourra aussi initier certaines actions et coopérer avec des structures existantes et des citoyens sur ces actions locales ;
- poursuivre l'échange, en gardant son propre pouvoir d'action et de décision, avec les élus issus de la liste de Rassemblement de 2014 ; ceci peut par exemple prendre la forme d'une participation, en tant qu'association, à la préparation des conseils municipaux.

## UNE MÉTHODE CITOYENNE

Pendant plusieurs mois, nous avons mené un processus d'implication citoyenne pour s'approprier les documents du PLU-H, les lire, les appréhender, les comprendre et les interpréter. Nous rappelons ici les différents temps citoyens que nous avons consacrés à ce travail, qui a concerné une trentaine de personnes en tout pendant le processus.

- Mercredi 15 Novembre 2017 : présentation des documents provisoire du PLU-H par les élu-e-s et travail militant à partir du plan de zonage, du cahier communal et du PADD ;
- Mercredi 7 Mars 2018 : soirée de travail avec une triple approche avec des intervenants extérieurs :
  - un Directeur Général des Services de collectivités : lien entre DTA, SCOT et PLU-H
  - un architecte : impact sur les futurs programmes immobiliers du nouveau PLU-H (stationnement, coefficient de pleine terre, etc...)
  - un historien du patrimoine : lecture de la faible préservation du patrimoine ouvrier à Villeurbanne
- Samedi 7 Avril 2018 : balade à vélo en partenariat avec l'association *la Ville à Vélo* sur le secteur Villeurbanne Nord
- Dimanche 22 Avril 2018 : balade à vélo en partenariat avec l'association *la Ville à Vélo* sur le secteur Villeurbanne Sud
- Mardi 15 Mai 2018 : réunion de travail de rédaction collaborative de la contribution à l'enquête publique du PLU-H
- Mercredi 30 Mai 2018 : réunion de travail de rédaction collaborative de la contribution à l'enquête publique du PLU-H

## NOTRE CONTRIBUTION

### *1 - Un document peu accessible aux citoyen.ne.s*

Parce que notre association promeut l'investissement et la prise de position éclairée des citoyen.ne.s sur la vie de leur commune, nous avons investi le sujet de la révision du PLU-H bien avant le démarrage de l'enquête publique, pour le mettre en débat lors de réunions ou, comme nous l'avons pratiqué pour le tracé du futur tram T6, *sur* la place publique.

L'association a alors entamé ce travail fastidieux de recherche et de compréhension des informations contenues dans des documents souvent techniques qui excluent de fait les citoyen.ne.s des débats. Nous n'avons jamais senti sur la commune de Villeurbanne une réelle volonté de la ville et de la Métropole de débattre de ce document hormis au stade des grandes orientations, mais pas dans le détail du projet arrêté (détail non pas à la parcelle, mais par grands secteurs). Quatre ans et demi de "consultation" pour élaborer la version soumise à enquête publique ont certes eu lieu mais là encore, avec quelle publicité ? On peut cependant se féliciter des quelques efforts accompagnant l'enquête publique, bien tardivement donc, pour produire des documents qui relèvent malheureusement davantage de la communication que du travail et de l'investissement citoyen.

Avant cela, le ou la citoyen.ne n'a à sa disposition que deux types de ressources : des documents généraux qui relève de la brochure promotionnelle ou bien des documents techniques dont il est difficile de percevoir l'orientation d'ensemble : 3 tomes de **rapport de présentation** (pour un total de 1534 pages !), un **PADD** de seulement 48 pages, un **règlement** essentiel pour comprendre le PLU-H mais prenant la forme de 700 pages extrêmement techniques, et tout ceci sans même évoquer des points spécifiquement techniques (eau potable, assainissement, sols argileux, sismicité...). Concernant la commune de Villeurbanne, le **cahier "bassin de vie"** décrit plus un existant qu'une direction et c'est finalement le **cahier communal** (134 pages) qui semble être le document le plus accessible, en listant les grandes orientations (page 40). Bref, tout semble fait pour laisser les habitants à côté d'un débat de "spécialistes". Pour que tout un chacun puisse s'emparer des discussions il faudrait des documents lisibles, réellement transposés pour être compréhensibles, sans que cela nécessite un niveau de qualification qui génère exclusion et désintéressement.

La courte durée de l'enquête publique (51 jours) au regard de l'ampleur du document nous paraît être un point emblématique de la difficulté de la puissance publique à mettre en débat un sujet si important. Le démarrage de cette enquête fut l'occasion pour beaucoup de prendre conscience d'une révision à venir : le temps de s'informer et de tenter de comprendre, même avec des intelligences multiples au sein de collectifs d'habitant.e.s ou de citoyen.ne.s, l'enquête est terminée...

Enfin, l'impression que beaucoup des orientations ont été décidées en amont (SCOT, PDU, PCET...) ne permet pas non plus de penser que les habitants vont pouvoir réellement peser sur les priorités et axes de développement. C'est d'ailleurs ce que confirme les recommandations et avis des communes qui s'attachent pour l'essentiel à corriger des points techniques.

## *2 - Une inversion des priorités*

Les 4 défis inscrits dans le PADD nous paraissent symboliquement et symptomatiquement inversés. Ils apparaissent dans cet ordre et la hiérarchie qu'ils imposent les rangent bien du plus important au moins important selon les rédacteurs :

- le défi métropolitain et l'attractivité de l'agglomération
- le défi économique
- le défi solidarité
- le défi environnemental

C'est contradictoire avec les points ressortant de la concertation en amont qui a placé le défi environnemental comme au-dessus de tous les autres avec 2 311 contributions sur 3 277 au total. La limitation de l'extension urbaine arrivait dans les priorités avec 697 contributions et la nature en ville est un autre souhait des citoyens avec 338 contributions. Comment alors laisser le défi environnemental en dernier ? Comment se préoccuper de l'environnement seulement s'il ne freine pas l'attractivité de la Métropole et son développement économique ? Pour nous, **c'est bien le défi écologique qui devrait chapeauter toutes les actions du développement urbain** : il y a urgence à préserver un climat compatible avec la vie humaine, réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans une vie plus sobre à tous les points de vue : sobre en déplacements, sobre en consommation, sobre en dépense d'énergie jusque dans l'habitat.

Nous critiquons ouvertement le fait métropolitain : l'attractivité de la Métropole telle qu'elle se traduit aujourd'hui se fait au détriment des territoires avoisinants, la solidarité n'existant pas au-delà des limites de la Métropole qui pourtant influence au-delà de son périmètre sur Saint-Étienne, Grenoble, Bourg-en-Bresse, Villefranche-sur-Saône, Roanne... Cette logique de concurrence entre les territoires est néfaste pour l'égalité d'accès aux services publics et pour une péréquation juste et efficace.

C'est bien le défi environnemental d'abord, puis le défi de solidarité à l'intérieur du territoire, mais aussi avec l'extérieur, qui peuvent poser les fondements d'un environnement économique stable et solide. La logique inverse ne fera que renforcer les inégalités.

### *3 - Une ville dense et chère*

Nous rappelons d'abord que nous sommes contre l'étalement urbain et la disparition des terres agricoles et que nous devons trouver un modèle de développement urbain qui arrête la destruction des espaces naturels. Pour autant, l'accroissement de population de Villeurbanne interroge : + 26 000 habitants depuis 1999 soit une augmentation de 20% en 19 ans, + 14 000 habitants depuis 2006, soit une augmentation de 10% en 12 ans, et les 15 prochaines années prennent le même chemin si l'on suit le SCOT et ce nouveau PLU-H. Villeurbanne supporte donc une part forte de l'accroissement de la Métropole, de façon plus rapide que les autres communes.

Nous sommes conscients que la constructibilité renforcée contribue à renchérir les prix de l'immobilier au lieu de les faire baisser : il y a besoin d'une action foncière publique pour limiter les hausses sur les locataires et les propriétaires, dont les charges de loyer ou de remboursement d'emprunt prennent une proportion de plus en plus dangereuse de leur revenu mensuel, à la limite de la solvabilité. Par exemple, la création d'un office foncier solidaire serait un outil pour mettre à disposition du foncier pour les logements financièrement accessibles à tous.

Deux exemples illustreront cette densification :

- La rue Louis Mille présente une opération immobilière avec une hauteur possible jusqu'à 47 m, et le site est déjà démolé avant l'entrée en vigueur de ce PLU-H (permis déjà accordé suite à modification du PLU actuel). On peut déjà s'attendre à ce que ce nouveau PLU-H soit déjà obsolète au bout de quelques mois et que des révisions seront proposées ponctuellement pour densifier certains quartiers encore plus, selon les besoins des projets des promoteurs.
- Le secteur de la rue Jean-Baptiste Clément qui passe de pavillonnaire (UPa) en immeuble (Urm2) : nous demandons son maintien en zone pavillonnaire.

Le maintien des zones pavillonnaires est un enjeu important : le PLU-H présente ces quartiers comme étant une « partie de l'ADN urbain de Villeurbanne » (cf cahier communal p. 7), et les décrit dans le document d'intérêt patrimonial.

De fait malheureusement beaucoup d'entre elles disparaissent car elles n'avaient pas cette dénomination dans le PLU actuel alors qu'elles en avaient encore les caractéristiques. Mais certaines qui possédaient ce classement le perdent dans le nouveau PLU-H. C'est le cas notamment le long de la rue Jean-Baptiste Clément, la zone entre la place de Croix-Luizet et le campus de la Doua. Nous souhaitons qu'elle conserve son classement en Uri1a voire Uri1b.

Au-delà d'une ville agréable à échelle humaine que nous recherchons, nous sommes inquiets quant au développement des services publics en lien avec une telle densification. Cette inquiétude est renforcée du fait de la disparition de la taxe d'habitation, et par la constatation des retards déjà pris depuis 10 ans : écoles, crèches, équipements sportifs, maison de santé, accompagnement du vieillissement... Où ces équipements sont-ils prévus dans le plan local d'urbanisme ? Il y a quelques emplacements réservés pour écoles et équipements sportifs, mais cela est loin d'être suffisant pour à la fois rattraper le retard et accueillir les futurs habitants.

#### **4 - Une végétalisation trop faible en réalité**

*Zoom sur les recommandations de l'OMS :*

- 10 m<sup>2</sup>/hab en zone urbaine centrale
- 25 m<sup>2</sup>/hab en zone urbaine périphérique

*Document CEREMA - Quelles mesures de la nature en Ville - Benoît Gourgangand - 24 Juin 2015 : 245 ha de zones vertes visibles depuis la rue et 458 ha de zones vertes totales y compris espaces privés sur la commune de Villeurbanne*

*Sur Villeurbanne, on est à environ 30 m<sup>2</sup>/habitant y compris la Feysine, plutôt 27 m<sup>2</sup> sans la Feysine qui fait 45 ha.*

***Ne baissons pas plus ce ratio !***

Le végétal apporte un confort urbain d'autant plus essentiel avec le réchauffement climatique global.

La végétalisation permet de changer complètement la perception de la rue, elle permet de cultiver l'image de rues, d'avenues, de cours... apaisés. Elle prend des formes variées : sur les toits, sur les murs... Elle offre une meilleure qualité de vie en ville.

Les coûts induits par cette préoccupation de nature en ville doivent être partagés et non pas assumés uniquement par le public (la municipalité) après (ou avant parfois même !) la réalisation des opérations immobilières. Il faut donc imposer aux promoteurs une plus grande végétalisation, les contraindre à respecter des normes paysagères, pour pouvoir profiter collectivement d'une nature plus présente et d'un meilleur partage de l'espace.

La végétalisation des parcelles privées doit contribuer à la trame verte de la ville et au paysage urbain : en ce sens, elle doit être visible depuis la rue quitte parfois à déborder sur l'espace public. Nous demandons ainsi que les bâtiments soient construits en retrait de la rue pour permettre de végétaliser les pieds d'immeuble et ainsi augmenter le confort de tous en permettant d'élargir le regard et de gagner de l'espace public ...

L'instauration d'un coefficient de pleine terre est une avancée, notamment pour éviter des plantations uniquement de petite taille (posées sur des garages par exemple). Malheureusement elle s'avère parfois être un cache-misère car la consommation des sols naturels s'avère galopante.

Nous souhaitons donc que les zones Uri1a deviennent des zones Uri1b, ou Uri1c voire Uri1d avec un coefficient porté à 30, voire à 40% et qui doit être contrôlé.

Le PLU-H ne comprend pas suffisamment de parcs publics de quartier : nous souhaitons que de nouveaux projets soient inscrits. Par exemple, à la place des zones UE1 et UE2, rue A. France, entre les rues Louis Adam et Mansard, un futur parc est à inscrire rapidement, car le projet de création d'espace vert à la place du dépôt TCL d'Alsace est très hypothétique et lointain (pas de projet de suppression de ce dépôt par le SYTRAL). Le quartier de Cyprian est particulièrement peu équipé.

Certains espaces boisés classés sont des zones constructibles, donc susceptibles d'être détruits (dans certaines conditions et avec autorisation) : nous demandons qu'ils soient strictement protégés, avec par exemple un classement en zone UL. C'est le cas de l'EBC « square du Château » (rue Château Gaillard, jouxtant la résidence actuelle de personnes âgées).

Prolongeant ce parc « square du Château » et permettant une liaison piétonne entre les rues Château Gaillard et Octavie, la réserve rue Octavie pour emplacement réservé d'un espace vert prévu au PLU actuel a disparu dans le projet de PLU-H : nous demandons à ce qu'elle soit réintégrée. D'ailleurs sur cet emplacement, les garages ont déjà été achetés par la municipalité les uns après les autres. Autre exemple, le parc Natalie Gautier n'apparaît pas lui non plus dans un zonage UL, ni même avec des espaces boisés classés.

Le site de l'ancien centre équestre (carrière) entre la rue de l'Espoir et rue du Luizet est classé en zone AU1 : nous demandons la préservation du classement en zone naturelle. Il y a suffisamment d'autres terrains constructibles à proximité et sur le site de l'Université pour les bâtiments de recherche-développement (et autres start-up) dans le cadre de la densification prévue du campus de la Doua avec ce nouveau PLU-H.

Rue J. Jaurès, après la réalisation du parc Hugentobler, qui est une vraie réussite, il reste un terrain en contre-bas des résidences étudiants construites à l'ouest de l'esplanade. Au lieu de bâtir encore la parcelle aujourd'hui naturelle (H22), nous demandons l'extension du parc Hugentobler : cela permettra aussi une vue sur la zone arborée privée de la rue L. Braille et maintiendra la continuité de la trame verte du quartier.

Nous partageons l'avis de l'autorité environnementale sur le PLU-H qui préconise de « **revoir à la baisse les zones d'urbanisation future** ». En ce sens, la transformation de l'ancien centre équestre - Classé en zone N2 Naturelle dans l'actuel PLU en vigueur en AU1 - A Urbaniser dans le futur PLU-H est une absurdité incompréhensible. C'est un non sens écologique de ne pas vouloir préserver les quelques espaces naturels restants, alors que Villeurbanne fait l'objet d'une densification urbaine très importante sur tout son territoire, et que les habitants font remonter dans toutes les enquêtes de concertation le développement d'espaces verts comme une priorité (limitation de l'extension urbaine et présence de la nature en ville). Le conseil de quartier Buers Croix Luizet a fait des propositions d'implantation d'une ferme urbaine sur ce site. En plus, cela permettrait de garder le jardin partagé du vert Luizet qui est une vraie réussite en termes d'environnement et de vie sociale. En outre, sur cette question de la préservation des espaces verts, l'attitude de la mairie de Villeurbanne a parfois de quoi nous inquiéter : elle vient par exemple de condamner l'espace vert près du périphérique (3, rue Pierre Voyant) pour la "construction d'un centre de maintenance des installations sportives de plein air" de 521 m<sup>2</sup> alors que paradoxe, ce terrain aurait pu faire justement l'objet d'une installation sportive de plein air...

## *5 - Des modes actifs à renforcer*

Nous pouvons noter une absence de maillage lisible qui pourrait permettre de relier les habitants aux espaces verts majeurs comme le Parc de la Feysine.

La nécessité d'un désenclavement du quartier St Jean n'est plus à démontrer, le manque de transports en commun (prolongement du tramway T1 allant à Vaulx-en-Velin par le quartier St Jean) pourraient être compensés par un maillage en modes actifs ; les 2 gros points noirs pour les cyclistes, mais aussi pour les piétons sont :

- les 2 ponts de Croix-Luizet : celui de l'autoroute où passe la Via Rhôna, bande cyclable non correctement protégée, l'autre pont (plus récent) étant pratiquement impraticable à vélo...
- le pont de Cusset extrêmement dangereux pour les cyclistes

En plus du réaménagement de ces 2 points noirs, il paraît opportun de construire une passerelle modes actifs (projet toujours repoussé) entre les 2 ponts, enjambant canal et périphérique.

Nous saluons l'augmentation des normes de stationnement vélo dans les immeubles neufs (places de stationnement vélos dans les nouvelles constructions article 5, p. 80 du règlement) mais regrettons celui trop faible des bureaux et de l'hôtellerie (alors que la Via Rhôna traverse Villeurbanne).

Avec 8% de part modale vélo attendue (cf PDU) pour l'agglomération, il faut vraiment changer de braquet dans les actions, amplifier les aménagements en faveur du vélo et de la limitation de la voiture mais aussi les actions d'éducation, sensibilisation, communication. Rappelons que beaucoup d'autres agglomérations françaises et européennes font déjà beaucoup mieux que 8% !

Nous attirons l'attention sur la nécessité de poursuivre les aménagements en intégrant les nouveaux usages dont le transport de marchandises et de personnes. A ce titre, nous demandons la création d'un réseau de voies express vélo (voies rapides cyclables), la mise en accessibilité vélo et le stationnement sécurisé au niveau des établissements scolaires, le stationnement sécurisé vélo (stations-clés des TCL, gares SNCF, domaine public métropolitain...)

Nous souhaitons que des emplacements soient réservés pour ces usages au PLU-H

Par ailleurs nous regrettons une réflexion en silo, là où les enjeux appellent une approche transversale entre mobilité et habitat particulièrement.



## ***6 - Le tracé du tramway T6 en question***

Concernant le futur tracé du tramway T6, le PLU-H suit les recommandations de l'Agence d'urbanisme en actant des choix que nous contestons et que nous sommes en droit de penser contestés par les Villeurbannais.es. Nous avons l'an dernier consulté en ligne mais surtout dans la rue les habitant.e.s sur quatre tracés possibles. Les tracés passant par le Centre (Gratte-Ciel) n'ont pas été ceux qui ont été prioritairement choisis. A l'inverse, un tracé par la rue du Docteur Rollet et la rue des Bienvenus permettrait de développer la ville plus à l'est et de desservir le campus de la Doua en passant par le quartier Croix-Luizet. L'argument technique de l'étroitesse de ces rues ne tient d'ailleurs pas puisque le PLU-H prévoit leur élargissement avec un emplacement réservé.

Notre critique d'un passage prévu sur l'avenue Henri Barbusse (avec le risque d'un arrêt définitif ou temporaire "long" aux Gratte-Ciel sans terminus à la Doua) s'appuie sur notre consultation citoyenne mais également sur un aménagement qui tend alors à concentrer l'activité (particulièrement commerciale) au centre alors que dans 10-15 ans de nouveaux pôles de densité urbaine auront vu le jour à l'Est (aménagement du "terrain des sœurs" par exemple). Mais il faut reconnaître que ce tracé central, déjà indiqué dans le cahier communal avant toute annonce ou décision (cette option a été validée par le Sytral le 3 avril dernier seulement) se fait en accord avec la hiérarchie des "défis" : activité économique et attractivité (des commerces ?) avant la solidarité en matière de logement (ce qui imposerait de desservir des zones plus périphériques actuellement moins bien loties en termes de transports publics)...

De plus, ce tracé fait peser une menace réelle de déplacement de l'usine ACI : il convient selon nous de préserver le zonage industriel pour conserver les emplois industriels locaux.

## ***7 - Une préservation du patrimoine bien singulière***

Nous nous inspirons de la contribution de l'association *La Ville Édifiante* et en dégageons les points qui nous ont paru essentiels. L'association reconnaît dans les édifices industriels la part mémorielle la plus constitutive de l'identité de Villeurbanne et paradoxalement la plus menacée et négligée des prescriptions. Semblablement, l'objet du patrimoine à Villeurbanne mérite une définition conçue dans une visée consciente d'un petit patrimoine populaire. Cette question doit être considérée dans les aménagements futurs sans cette obligation de sélection qui consacre une préservation patrimoniale réduisant la lecture d'une ville à ses seuls éléments "aristocratiques".

Ajoutons que les PIP devraient, toujours pour des questions de cohérence définir avec fermeté leurs prescriptions pour, autant que la chose soit possible, encourager les habitants à la préservation des objets matériels de constructions (grilles, marquises, clôtures, etc.) sans lesquels toute unité finit par se marginaliser et perdre sa valeur.

Pour des raisons de cohérence, l'association propose l'extension de certains PIP aux franges qui leur paraissent observer des qualifications analogues à celles définies dans le PIP d'appartenance. En outre elle fait la proposition de nombreux autres EBP (toujours sous ces critères de petit patrimoine ou patrimoine industriel en danger) parmi lesquels des sites majeurs comme ACI dont l'absence est étonnante au sein du PLU-H. Enfin elle signale de nombreux autres secteurs remarquables oubliés. Parmi eux nous retenons en particulier : les secteurs de Croix Luizet autour de la rue J-B Clément et Marie Antoinette, l'impasse Delle, la rue Alfred Brinon exclue du PIP des Buers, le quartier subsistant des Maisons Neuves dont la rue Victor Hugo, enfin la rue Victor Subit et les quartiers pavillonnaires aux environs de Cyprian, Jules Guesde et l'impasse Bocquet.

Pour plus de précisions, cf. la contribution de *La Ville Édifiante* disponible ici : <https://lavilleedifiante.files.wordpress.com/2018/05/contribution-pluh-v4.pdf>

## ***8 - Une occasion manquée de transformer le règlement de publicité***

On peut enfin regretter que le règlement local de publicité ne soit pas mis à jour. Il y a dans ce PLU-H une reprise sans modification du document de 2008 de la commune sans ambition supplémentaire de réduire l'agression publicitaire et la pollution visuelle sur le mobilier urbain et les bâtiments privés qui sont utilisés comme supports vers l'espace public. Lorsque l'actualité nous montre les intentions de JC Decaud d'installer sur l'espace public les panneaux dynamiques qui polluent déjà les arrêts de métro, on peut déplorer l'absence d'outils et d'intentions pour freiner plus, voire supprimer, la publicité en ville.

## **CONCLUSION**

Même si nous avons peu d'espoir de pouvoir changer le document et les logiques économiques court-termistes qui se jouent dans l'écriture de ce PLU-H, nous souhaitons que notre contribution permette aux citoyen.ne.s de s'approprier ces documents stratégiques qui influencent leur quotidien et que certaines de nos demandes puissent être réellement prises en compte, notamment lorsqu'elle concernent le défi environnemental, largement attendu par nos concitoyen.ne.s.

Fait à Villeurbanne, le mercredi 6 juin 2018.